



Congés payés CDD ?

Par clement_dhz47

Bonsoir à tous,

Je suis censé travailler en Juillet et Août cet été. Mon anniversaire tombe mi août, et j'aurais aimé savoir si en CDD (j'ai 16 ans) je peux poser mes 2,5j de congés avant mes 2j de repos hebdomadaires ?

Je m'explique, mon anniversaire tombe le jeudi 8 août, et imaginons que je sois en week end le samedi et dimanche : est ce que je peux poser 2 jours de congés payés pour avoir le jeudi vendredi samedi dimanche ?

Y'a t il un délai pour en faire la demande ?

Merci d'avance

Par kang74

Bonjour

La règle de la pose et du calcul de nombre de jours décomptés est la même pour tout le monde .

- C'est l'employeur qui décide des dates de congés (et quand il prend un contrat saisonnier, il préfère les payer en fin de contrat)

- Le comptage des jours travaillés se fait du premier jour de CP jusqu'au jour de reprise .

Et bien évidemment c'est aussi votre employeur qui décide de votre planning et de vos jours de repos , jours de repos qui sont généralement en rapport avec l'activité visée .

La seule spécificité qui est en rapport avec votre age est effectivement d'avoir droit à deux jours de repos /semaine

Par janus2

est ce que je peux poser 2 jours de congés payés pour avoir le jeudi vendredi samedi dimanche ?

Bonjour,

Pour ce congé il vous sera décompté 3 jours et non 2 (le samedi compte, c'est un jour ouvrable, même si vous ne travaillez pas ce jour là habituellement.

Par clement_dhz47

Bonjour,

Merci beaucoup pour vos réponses.

Bonne journée